Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260522-DC_2026_183-DE

DC_2026_183

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

# CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 21 MAI 2026

**Secrétaire de séance :** Madame CARTRON Pascale

| | |
|---|---|
| Nombre de conseillers en exercice : 75<br>Présents : 63<br>Votants (dont 8 pouvoirs) : 71 | L'an deux mille vingt six, le vingt et un mai<br>le Conseil d'agglomération étant réuni à VITRÉ<br>après convocation légale,<br>Date de convocation : le 13/05/2026 |

**Etaient présents :**
Françoise GESLAND - ARGENTRE DU PLESSIS,Pierrick GENDRY - ARGENTRE DU PLESSIS,Martine VERE - ARGENTRE DU PLESSIS,Joël FRIN - ARGENTRE DU PLESSIS,Nathalie CLOUET - BAIS,Eric GLINCHE - BAIS,Stéphane DOUABIN - BALAZE,Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE,Joseph NEVEU - BRIELLES,Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX,Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG,Arnaud DUPUIS - CHATEAUBOURG,Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG,Eric QUIVIGER - CHATEAUBOURG,Jean-Luc DUVEL - CHATILLON EN VENDELAIS,André BOUTHEMY - CORNILLE,Jean-Marc MAILLARD - DOMAGNE,Alexandre BODIN - DOMALAIN,Patricia MARSOLLIER - DROUGES,Michel ERRARD - ERBREE,Marie-Christine MORICE - ETRELLES,Laurent FESSELIER - ETRELLES,Roland LE DROFF - GENNES SUR SEICHE,Joël TRAVERS - LA CHAPELLE ERBREE,Antoine GEFFRAY - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Olivier DESPREZ - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Ludovic LE SQUER - LA SELLE GUERCHAISE,Serge BERGER - LANDAVRAN,Aurélien THEBERT - LE PERTRE,Chrsitelle HALLET - MARPIRE,Jean-Luc DELAUNAY - MECE,Jean-Yves LEBLANC - MONDEVERT,Thierry MONGODIN - MONTAUTOUR,Marie-Louise BERHAULT - MONTREUIL DES LANDES,Patrick GUEGUIN - MONTREUIL SOUS PEROUSE,Gaylord SOATTO - MOULINS,Yves COLAS - MOUTIERS,Frédéric MARTIN - POCE LES BOIS,Jean-Claude DENOUAULT - PRINCÉ,Karine MOREL - RANNEE,Janine GEORGEAULT - SAINT AUBIN DES LANDES,Yves GUERIN - ST CHRISTOPHE DES BOIS,Vincent SINOQUET - ST DIDIER,Myriam ALEXANDRE - ST GERMAIN DU PINEL,Philippe JEULAND - ST JEAN SUR VILAINE,Elisabeth BRUN - ST M'HERVE,Michel SAUVAGE - TAILLIS,Yannick FOUET - TORCE,Bruno DELVA - VAL D'IZE,Aurélie BOUVET ADAM - VAL D'IZE,Samuel URIEN - VERGEAL,Pierre LEONARDI - VITRE,Paul LAPAUSE - VITRE,Christine HEUDE - ,Lionel LE MIGNANT - VITRE,Alexandra LEMERCIER - VITRE,Fabien LAMIRE - VITRE,Sophie MARQUANT - VITRE,Vanessa ALLAIN - VITRE,Carine GERMOND - ,Patrick PLANCHET - ,Nadège LE FLOCH - ,Erwann ROUGIER - VITRE

**Ont donné pouvoir :**
Christelle AVERLAND-SCHMITT donne pouvoir à Aude de LA VERGNE,Magali BUDOR donne pouvoir à Jean-Marc MAILLARD,Katia BONNANT donne pouvoir à Antoine GEFFRAY,Sophie HUNAULT donne pouvoir à Patricia MARSOLLIER,Pauline SEGRETAIN donne pouvoir à Alexandra LEMERCIER,Freddy ANDRIEUX BIZEL donne pouvoir à Fabien LAMIRE,Anne BRIDEL donne pouvoir à Christine HEUDE,Philippe MAIGNAN donne pouvoir à Patrick PLANCHET

**Etaient absents :**
Elisabeth CARRE,Hubert DESBLES,Joseph JEULAND,Laurence DELAUNAY

*Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.*

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260522-DC_2026_183-DE

DC_2026_183

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

# DÉLIBÉRATION

## CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 21 MAI 2026

## - Création d'un Comité Social Territorial - élections professionnelles

Le Vice-président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'arrêté préfectoral du 24 mars 2026 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;
Vu le code général de la fonction publique, et notamment les articles L. 251-5 à L. 251-10 ;
Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
Vu l'arrêté du 2 juillet 2025, fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique au 10 décembre 2026 ;

Considérant que l'effectif d'agents titulaires, stagiaires, contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité au 1er janvier 2026 est de 334 agents ;

Considérant qu'un Comité Social Territorial (CST) doit être créé dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 50 agents ;

Considérant qu'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail est instituée dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 200 agents ;

Considérant que les organisations syndicales ont été consultées et conviées à une réunion préparatoire le 27 mars 2026 ;

**Il vous est proposé :**
**- De créer un Comité Social Territorial (CST) local compétent pour l'ensemble des agents de Vitré Communauté, avec l'institution, en son sein, d'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail (F3SCT) et qui sera mise en place après le renouvellement général des représentants du personnel du 10 décembre 2026 ;**
**- De fixer le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du CST local à quatre (4) ;**
**- De maintenir la parité numérique et de fixer le nombre de représentants titulaires de la collectivité au sein du CST local à quatre (4) ;**
**- D'autoriser le recueil de l'avis des représentants de la collectivité au sein du CST local ;**
**- De fixer le nombre de représentants du personnel titulaires au sein de la formation spécialisée à quatre (4) ;**
**- De maintenir la parité numérique et fixer le nombre de représentants de la collectivité titulaires au sein de la formation spécialisée à quatre (4) ;**
**- D'autoriser le recueil de l'avis des représentants de la collectivité au sein de la formation spécialisée ;**
**- D'autoriser le vote à l'urne et par correspondance pour les élections professionnelles du 10 décembre 2026 ;**
**- D'autoriser Monsieur le Vice-président à prendre un arrêté afin de désigner les membres du CST et de la F3SCT.**

**Il est procédé au vote :**

**Nombre de votants : 71**

*Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.*

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260522-DC_2026_183-DE

**DC_2026_183**

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

- **Abstention : 0**
- **Nombre de voix pour : 71**
- **Contre : 0**

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'agglomération, approuvent la délibération à l'unanimité des votants.**

Le Président
**Teddy REGNIER**

Signé par Teddy REGNIER
Président de Vitré Communauté
25 mai 2026

La Secrétaire de séance,
**Pascale CARTRON**

Signé par Pascale CARTRON
12e vice-présidente en charge de la santé, du CLS, du RSA, de l'insertion et du transport à la demande
27 mai 2026

*Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.*